



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la municipalité de Saint-André d'Argenteuil tiendra une séance extraordinaire le **lundi 8 décembre 2025 à 19h00, à la salle du conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil**, pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal d'immobilisations (2026-2027-2028)

Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement l'adoption du budget 2026, ainsi que l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 et tout mode de financement d'une dépense prévue au budget.

Donné à Saint-André-d'Argenteuil ce 28 novembre 2025,

Paula Knudsen
Directrice générale et greffière-trésorière